

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/64
du 23.11.2017
domaine 7.6**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	17	17	00	00

CONVOCAATION	AFFICHAGE
17.11.17	17.11.17

Objet : Habilitation Maire signature convention triennale au profit de l'Association Inseme

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

Présents : Agostini, Berti, Biaggi, Bozieglav, Carbuccia, Coudert, Esposito, Fombelle, Mattei, Maury, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Valery;

Représenté : Faure, Muselli,

Absents : Elgart, Sanguinetti,

Secrétaire : Peretti

Le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du projet d'une convention triennale avec l'Association INSEME qui soutient les personnes qui vivent en Corse (quel que soit leur âge et quelle que soit la pathologie concernée) et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Ladite convention vise à soutenir le fonctionnement de l'Association, la commune s'engage ainsi :

- à mettre à disposition un espace permettant à l'Association INSEME d'organiser une permanence régulière destinée à accueillir le grand public afin de faciliter les démarches administratives des familles concernées ;
- à communiquer sur les activités et les dispositifs de l'Association INSEME en déposant des brochures d'information et des affiches fournies par l'Association à destination du public ;
- à apporter un soutien financier annuel, dont le montant sera fixé par délibération du conseil municipal.

Après examen et délibération, le Conseil décide

D'APPROUVER la proposition du Maire

DE FIXER le montant du soutien financier pour l'année 2018 à la somme de 600 €

HABILITE le Maire à signer ladite convention

DIT que cette somme sera prélevée sur les crédits pré-inscrits.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er} Adjoint,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

.../...



CONVENTION DE PARTENARIAT

entre l'Association « INSEME » et la Mairie de BRANDO

ENTRE D'UNE PART:

L'association « INSEME »

N° Siret : 750 231 185 00018 – APE : 94 99Z

3 Bd du Roi Jérôme

20 000 Ajaccio

représentée par Madame Laetitia CUCCHI, Présidente

ET D'AUTRE PART :

La Mairie de BRANDO

Représentée par M Dominique RICCI, Maire de Brando

BP 28 Erbalunga 20222 BRANDO

GENERALITES

L'Association « INSEME »

« Association de Loi 1901 RECONNUE D'INTERET GENERAL :

INSEME est une Association de type Loi 1901 créée en 2009. Reconnue d'intérêt général.

Elle soutient les personnes qui vivent en Corse (quel que soit leur âge et quelle que soit la pathologie concernée) et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance Maladie.

REPENDRE A UNE PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE :

La Corse est la seule région française dans laquelle il n'existe pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Certaines spécialités n'y sont pas pratiquées et l'offre de soins locale ne peut donc pas répondre totalement aux besoins des patients de la région.

Chaque année la CPAM enregistre environ 18 000 déplacements sur le continent pour raison médicale et cette problématique, qui a affecté au moins une fois chaque famille résidant sur l'île, entraîne de nombreuses difficultés matérielles et financières que doivent surmonter le malade et sa famille.

(ex : absence d'information, problèmes de prise en charge des accompagnateurs, absence de prise en charge de l'hébergement, coûts des allées et venues nécessaires pour se relayer au chevet d'un malade, difficultés d'accès aux transports, mauvaise qualité de prise en charge dans les transports etc...)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

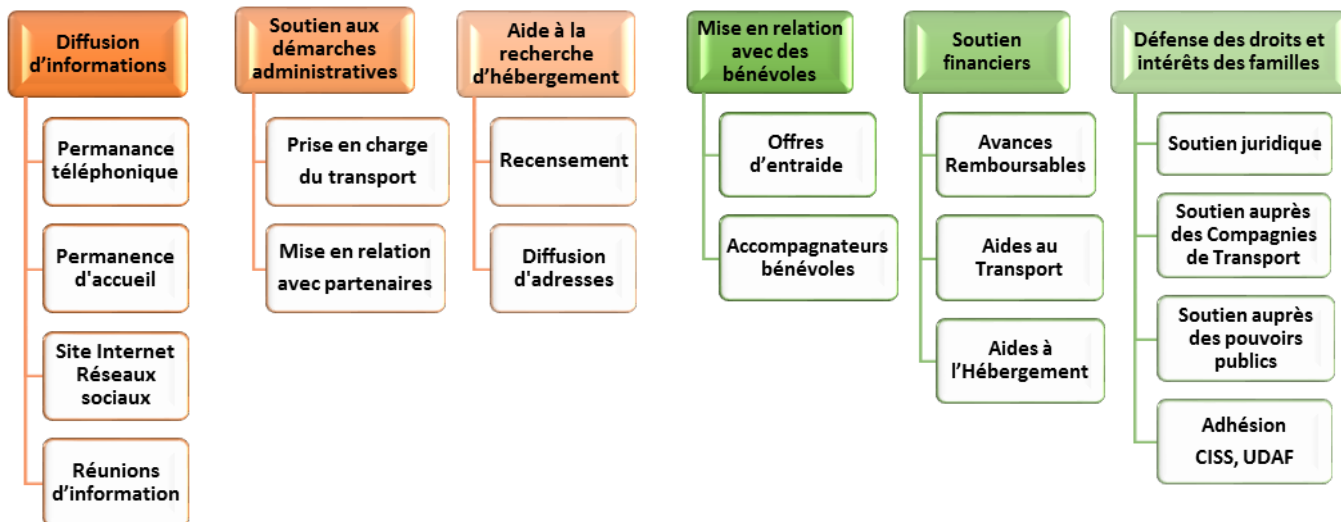
AR Préfecture

.../...

2 GRANDES MISSIONS:

Mission d'INFORMATION

Mission de SOLIDARITE



3 BUREAUX D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT :

L'Association a créé 3 Bureaux d'Information et d'Accompagnement destinés à accueillir, renseigner et accompagner les familles dans leurs démarches liées aux déplacements sur le continent pour raison médicale, ainsi qu'à instruire leurs demandes de soutiens financier.

- Bureau d'Information et d'Accompagnement d'Ajaccio
Maison des Associations A Surghjente – 6 Rue San Lazaro – 20 000 AJACCIO
04-95-20-22-61 / bureau2a@inseme.org

- Bureau d'Information et d'Accompagnement de Bastia
7, Av Paul Giacobbi, Bât B (Ancien Collège Montesorio) – 20 600 Bastia
04-95-47-17-08 / bureau2b@inseme.org

- Bureau d'Information et d'Accompagnement des Territoires
Maison Départementale des Affaires Sociales – route de Monticello – 20220 ILE ROUSSE
07-50-64-54-36 / bureau.territoires@inseme.org

NB: la Chargée de Mission du Bureau Territoires effectue des déplacements hebdomadaires en alternant chaque semaine les communes rurales de Haute-Corse et celles de Corse-du Sud. L'objectif est d'y proposer un accompagnement personnalisé aux familles qui le souhaitent. Le calendrier de ses déplacements est publié chaque mois sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Association.

2 ANTENNES LOCALES :

Animées par des bénévoles désignés par le Conseil d'Administration, elles se mobilisent pour récolter des fonds dans leur région afin qu'INSEME puisse délivrer des soutiens financiers aux familles.

- Antenne Corte- Centre Corse : association.inseme.corte@gmail.com
- Antenne de l'Extrême-Sud : association.inseme.sud@gmail.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

La Mairie de BRANDO

**BP 28 Erbalunga 20222 BRANDO, représentée par Dominique RICCI,
Maire**

Article 1 : Objet de la convention

La convention conclue entre l'Association « INSEME » et la Mairie de Brando vise à soutenir le fonctionnement de l'Association ainsi que les activités qu'elle met en œuvre au service des familles devant se rendre sur le continent pour raison médicale.

Article 2 : Modalités de mise en œuvre

2-1 L'attribution d'un soutien financier

La Mairie de Brando s'engage à apporter un soutien financier d'un montant fixé chaque année par délibération du conseil municipal, pendant une durée de trois ans renouvelable chaque année par tacite reconduction, à l'Association « INSEME ». Ce soutien donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

2-2 La mise en place d'une collaboration avec les services sociaux de la Commune.

La Mairie de Brando s'engage à mettre à disposition un espace permettant à l'Association INSEME d'organiser une permanence régulière destinée à accueillir le grand public afin de faciliter les démarches administratives des familles concernées par les déplacements sur le continent pour raison médicale et à leur présenter les dispositifs d'aides existants.

La Mairie de Brando s'engage à communiquer sur les activités et les dispositifs de l'Association INSEME en déposant des brochures d'information et des affiches fournies par l'Association à destination du public dans ses différents bâtiments.

L'Association INSEME s'engage à assurer une présentation de ses différents dispositifs aux agents de la commune à l'occasion d'une réunion d'information au sein de la Mairie.

L'Association « INSEME » s'engage à mentionner le partenariat avec la Mairie de Brando sur son site Internet www.inseme.org ainsi que sur ses différents supports de communication.

L'association devra fournir chaque année son Rapport d'activité et son bilan financier à la Mairie de Brando.

2-3 La mise en place de collecteurs de feutres, stylos, cartouche d'encre, usagés au sein des services administratifs de la commune :

Il s'agit de proposer de mettre en place un collecteur des stylos usagés dans chaque service administratif de la ville afin que les bénévoles de l'Association INSEME puissent se charger de la récupération des objets puis de leur revente à l'opérateur TERRACYCLE.

(NB : Pour chaque 40 kg de feutres vendus, l'Association reçoit 20 euros).

A la demande des services concernés, les bénévoles de l'Association INSEME pourront faire une présentation de ses objectifs, de ses activités ainsi que de l'intérêt du projet de collecte de feutres, stylos et cartouche d'encre, usagés.

Il s'agira ainsi de sensibiliser les agents de la commune et les enfants sur la problématique du recyclage et de les mobiliser autour des valeurs d'entraide et de solidarité qui sont celles véhiculées par l'Association.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

.../...

Article 3: Communication

La signature de la convention de partenariat entre l'Association « INSEME » et la Mairie de Brando pourra faire l'objet d'une conférence de presse commune.

Article 4: Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à partir de la date de signature.

Fait à Brando, le

Le Maire de Brando
Dominique RICCI

La Présidente de « INSEME »